

## L'ESSENTIEL



### ACCÈS À UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE, INNOVANTE ET ÉVOLUTIVE :

En plus du Fonds Euro Général de Spirica, Arborescence Opportunités propose un choix large de fonds euros **innovants** :

- **Euro-Dynamiques** : NeoEuro Garanti2 et EuroSélection#2.1,
- **Orienté immobilier** : Euro Allocation Long Terme2,
- **A participation aux bénéfices différée** : EuroSélection Différé2.

Les opportunités de l'immobilier avec les avantages de l'Assurance-Vie :

- près d'une quinzaine de SCPI, à capital fixe ou variable, immobiliers de bureaux ou de commerces...,
- des SCP, SCI et OPCV.

Un univers d'investissement moderne et évolutif :

- Plus de 300 Unités de Comptes<sup>(4)</sup>,
- Référencements qualitatifs et souples de supports d'investissement variés et différenciants : OPCVM, SCPI, FCPR, ETF, Titres vifs...



### DES SEUILS DE VERSEMENTS ACCESSIBLES, PROPICES AUX ANTICIPATIONS ET STRATÉGIES PATRIMONIALES<sup>(3)</sup> :

- versement initial : 1 000 €,
- versement libre complémentaire : 750 €,
- versements libres programmés : 150 € (mensuel ou trimestriel),
- par support financier : 150 € (50 € en cas de versements programmés).

<sup>(3)</sup> Chaque versement doit comporter un minimum de 25% en unités de compte.

<sup>(4)</sup> Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**Arborescence Opportunités, le contrat d'assurance vie multi-supports, multi-services, multi-gestionnaires toujours à la pointe de l'innovation.**



### RENDEMENT HISTORIQUE DES FONDS EUROS<sup>(1)</sup>

#### Fonds Euro Général de Spirica :

2,00 % en 2017  
2,01 % en 2016  
2,55 % en 2015  
3,00 % en 2014  
3,30 % en 2013

#### NeoEuro Garanti2<sup>(2)</sup> :

2,22 % en 2017  
1,82 % en 2016

#### NeoEuro Garanti :

3,63 % en 2015  
2,91 % en 2014  
3,67 % en 2013

#### EuroSélection#2.1 :

2,80 % en 2017  
0,49 % en 2016

#### Euro Allocation Long Terme2<sup>(2)</sup> :

3,00 % en 2017  
3,04 % en 2016

#### Euro Allocation Long Terme :

3,51 % en 2015  
3,82 % en 2014  
4,01 % en 2013



### UNE GESTION FINANCIÈRE INNOVANTE SUR LE MARCHÉ

#### La Gestion libre

**La Gestion Conseillée** (accessible à partir de 10 000 €) : faites bénéficier vos clients des conseils en allocation d'actifs de Morningstar® et de La Française AM Gestion Privée.

#### ZOOM SUR LES OPTIONS DE GESTION ASTUCIEUSES

- Option Rééquilibrage Automatique,
- Option Investissement Progressif,
- Option Sécurisation des Plus Values,
- Option Stop-Loss Relatif.

#### ZOOM SUR UNE OPTION DE PREVOYANCE

- Garantie Décès Plancher / Garantie Décès Plancher Indexée.

<sup>(1)</sup> Nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

<sup>(2)</sup> Rendement des fonds en euros dans leur version commercialisée jusqu'au 01/09/2016.

## LES + DES SERVICES EN LIGNE

- Pour s'adapter à toutes vos attentes.
- Pour réaliser des arbitrages 24h/24 7j/7.

- Pour consulter l'épargne disponible 24h/24 7j/7.
- Pour modifier son plan d'arbitrages programmés.



## ZOOM SUR LES FRAIS

**Frais sur versement :** 4,75 %.

**Frais de Gestion annuels Fonds en euros :**

- 0,70 % sur le Fonds Euro Général,
- 0,70 % sur Euro Allocation Long Terme2,
- 1 % sur NeoEuro Garanti2,
- 2 % sur EuroSélection#2.1,
- 1 % sur EuroSélection Différé2.

**Frais de Gestion annuels UC :** 1%

**Frais spécifiques sur les SCPI :**

- SCPI à Capital Fixe : 2 % sur la part investie, distribution des revenus à hauteur de 85 %,
- SCPI à Capital Variable : de 4,25 % à 9,46 % de la part investie selon la SCPI choisie, distribution des revenus à hauteur de 100 %.

**Frais d'arbitrage :**

- 1<sup>er</sup> arbitrage gratuit puis 0,80 % du montant des sommes transférées avec un minimum de 50 € et dans la limite de 300 €.



## ZOOM SUR LES ARBITRAGES

- libres à tout moment après la fin du délai de renonciation,
- enregistrés le jour de leur réception, date de valeur J+1,
- montant minimum des sommes transférées : 150 € minimum ou la totalité du support arbitré,
- solde par support après arbitrage : 50 € minimum.
- réalisables en ligne.



## ZOOM SUR LA DISPONIBILITÉ

**Rachats partiels programmés :**

- possibles, à condition toutefois : de ne pas avoir opté pour les versements libres programmés, de ne pas avoir d'avance en cours sur votre adhésion, d'avoir une valeur atteinte sur le contrat d'un montant minimum de 15 000 €,
- montant minimum par rachat : 150 €,
- montant minimum sur le contrat après chaque rachat : 1 500 €,
- périodicité : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

**Rachat partiel ponctuel :**

- possible à tout moment, dès la fin de la période de renonciation,
- montant minimum par rachat : 1 000 €,
- montant minimum sur un support après rachat : 75 € minimum,
- montant minimum du rachat pour un support donné : 75 €.

**Rachat total :** possible à tout moment.

**Les avances :** possibles dès que le contrat a 6 mois pour un montant minimum de 2 000 € (voir le règlement des avances en vigueur).



## ZOOM SUR LES FRAIS DES OPTIONS DE GESTION

**Option Gestion conseillée :**

Les frais appliqués sur l'épargne en compte sont compris entre 0,45% et 1,00% par an selon le fournisseur de conseil et le conseil retenu.

**Option Investissement progressif :** gratuite.

**Option Sécurisation des plus-values :** 0,50 % du montant transféré dans la limite de 250 €.

**Option Rééquilibrage automatique :** 0,50 % du montant transféré dans la limite de 250 €.

**Option Stop-Loss Relatif :** 0,50 % du montant transféré dans la limite de 250 €.

## N'HÉSITEZ PLUS À PROPOSER L'EXCELLENCE À VOS CLIENTS

Arbresence Opportunités a été récompensé en 2016 et en 2017 par les dossiers de l'épargne en recevant un Label d'Excellence

Arbresence Opportunités a été reconnu dans la Sélection Premium de Good Value For Money

**NOUVEAU : un accès à l'option Vie Génération**



Document achevé de rédiger en septembre 2018. A l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis. Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ces produits ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.

Arbresence Opportunités est un contrat contrat groupe d'assurance sur la vie souscrit par le Cercle Châteaudun auprès de Spirica.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 € - 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uafife-patrimoine.fr Enregistrée à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Predica et Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances

Spirica, S.A. au capital de 181 044 641 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris.